

Département du Bas-Rhin  
 Arrondissement de Molsheim  
 Membres en fonction : 55

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 15 juillet 2013  
 Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM  
 Le Conseil de Communauté s'est réuni le 15 juillet 2013 sur convocation  
 Adressée par le Président le 04 Juillet 2013.

**Étaient présents :**

BAREMBACH	/	Mme Monique BEL
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	/
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	M. Jean-Charles BERNARD
BLANCHERUPT	/	/
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	M. Vincent PETERSCHMITT
LA BROQUE	M. Jean-Bernard PANNEKOECKE	M. Pierre MATHIOT
LA BROQUE		Mme Patricia CASNER
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	M. Maurice GUIDAT
GRANDFONTAINE	/	M. Nicolas KOLIFRATH
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD	Mme Laurence JOST
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Mme Christine MORITZ	M. Nicolas BONEL
NATZWILLER	M. André WOOCK	/
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLFF	/
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	M. Laurent LANDAIS
RANRUPT	Mme Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	M. Régis SIMONI
RUSS	M. Jean-Louis RENAUDIN	M. Maurice CHARTON
SAALES	M. Jean VOGEL	M. Jean-Pol HUMBERT
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	/	/
SAULXURES	M. Hubert HERRY	M. Jérôme SUBLON
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY	/
SCHIRMECK		M. Daniel GENLOT
SOLBACH	/	M. Yves MATTERN
URMATT	M. Vincent METZGER	M. Camille MOSSER
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	M. Jean COURRIER
WILDERSBACH	/	M. Paul FISCHER .
WISCHES	M. Alain FERRY	M. Alain HUBER
WISCHES		M. André SCHAEFFER

**Avaient donné procuration:**

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER avait donné procuration à Mme Monique BEL
BELLEFOSSE	M. Jacques CHRISTMANN avait donné procuration à Mme. Alice MOREL
BLANCHERUPT	M. Albert SEILER avait donné procuration à M. René PETIT
GRANDFONTAINE	M. Philippe REMY avait donné procuration à M. Nicolas KOLIFRATH
NEUVILLER-LA-ROCHE	Mme. Martine SIEGFRIED avait donné procuration à M. André WOLFF
SCHIRMECK	M. Jean-Frédéric HEIM avait donné procuration à M. Pierre GRANDADAM
WILDERSBACH	M. André FASSLER avait donné procuration à M. Paul FISCHER

**Etaient excusés** : Jean-Sébastien REUTHER, Jean-Paul THORWARTH, Bernard ENCLOS, Francis FRERING, Ervain LOUX

**Assistaient à la réunion** : Mesdames Pauline BARBAUX, Anne Catherine OSTERTAG. Messieurs Jean-Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

### **Ordre du Jour**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2013,
- 2) Décisions du Bureau du 1<sup>er</sup> juillet 2013,
- 3) Communications,
- 4) Mémorial de l'Alsace Moselle : participation exceptionnelle,
- 5) Musée Oberlin : remboursement de frais relevant de la CCVB,
- 6) Equipement nautique à La Broque : jury de concours : choix du maître d'œuvre,
- 7) La Fraternelle Saâloise : demande de subvention,
- 8) Fonds de solidarité
  - a. Commune de Ranrupt
  - b. Commune de Rothau
- 9) Décision Modificative n°1 au Budget Primitif,
- 10) Divers.

#### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2013**

Le procès verbal de la séance du 17 Juin 2013 est approuvé à l'unanimité .

#### **2) DECISIONS DU BUREAU DU 01 JUILLET 2013**

#### **PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Décembre 2011,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **717,20 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

#### **PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE:**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Décembre 2011,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CR CC du 15 juillet 2013

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **4 576.54 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES :**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Décembre 2011,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de **2 000 ,00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**PLANS PAYSAGERS INTERCOMMUNAUX : REPARTITION DES CREDITS,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 mai 2003,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la répartition des crédits telle que présentée sur le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du constat de déboisement.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 6574.

**ENTRETIEN DES BATIMENTS : DIVERS BATIMENTS : ENTRETIEN 2013**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier à

CR CC du 15 juillet 2013

- L'entreprise AMK, des travaux de fourniture et pose de grilles de protection à la Salle Polyvalente à la Broque, pour un montant évalué à 2 250.00 € HT,
- L'entreprise IMHOFF le remplacement du climatiseur de la salle archive au Musée Oberlin, pour un montant évalué à 3 270.22.00 € HT .
- L'entreprise IMHOFF la réparation de l'humidificateur de la salle archive au Musée Oberlin, pour un montant évalué à 1 339.36 € HT .
- L'entreprise IMHOFF le changement de vannes thermostatiques au Musée Oberlin, pour un montant évalué à 1 952.45 € HT .

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes

#### **EQUIPEMENT NAUTIQUE À LA BROQUE : SPS**

**VU** les résultats de la consultation,

**CONFORMÉMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 mai 2003,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier une mission de coordination sécurité et santé pour la construction d'une piscine à la Broque,

**AUTORISE** le Président à signer le contrat à intervenir avec **le cabinet QUALICONSULT SECURITE**, domicilié Immeuble saint Exupéry, 2a, rue des hérons, 67960 ENTZHEIM, représenté par Monsieur Julien NOPPER.

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, soit **6 820.00 € HT** sera prélevée sur le programme " Equipement nautique à la Broque ".

#### **EQUIPEMENT NAUTIQUE À LA BROQUE : BUREAU DE CONTROLE,**

**VU** les résultats de la consultation,

**CONFORMÉMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 mai 2003,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de confier une mission de contrôle technique pour la construction d'une piscine à la Broque,

**AUTORISE** le Président à signer le contrat à intervenir avec le **BUREAU VERITAS**, domicilié 4 Rue du Parc, Oberhausbergen, 67088 STRASBOURG CEDEX 2, représenté par Monsieur André GERTZ.

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

La somme nécessaire à la réalisation de cette mission, soit **18 960,00 HT** sera prélevée sur le programme " Equipement nautique à la Broque ".

**MAISON DE SERVICES A SAALES : INSTALLATION D'UN DENTISTE**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 Avril 2009,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de confier les travaux d'aménagement de locaux dentaires dans la maison de services à Saâles
  - o à L'entreprise JUILLOT les travaux de menuiserie pour un montant évalué à 6 700.00 € HT .
  - o à L'entreprise GEISTEL les travaux de plâtrerie pour un montant évalué à 7 519.84 € HT .
  - o à L'entreprise DOLLE les travaux d'électricité pour un montant évalué à 6 957.00 € HT .
  - o à L'entreprise ESCHRICH les travaux de sanitaire pour un montant évalué à 6 000.00 € HT

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Maison de Services à Saâles".

**STEINHEIL : PROGRAMME DE DECONSTRUCTION : AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2011,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant N° 01 au marché de maîtrise d'œuvre attribué au bureau ANTEA, Parc Club des Tanneries, 15 rue du Tanin, BP 312 67834 Tanneries Cedex LINGOLSHEIM.

L'avenant se monte à la somme de **6 750.00 € HT**. Il correspond à la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour établir un diagnostic structure de l'immeuble à démolir, déposer le permis et suivre les travaux en phase DET et AOR.

Le montant total de rémunération est donc de **75 650.00 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "STEINHEIL".

**3) COMMUNICATIONS,****Soirée Tartines :**

Monsieur le président informe mesdames et messieurs les délégués communautaires : La Soirée tartines est organisée sur la place du marché à Schirmeck le 22 07 2013 par le club gastronomique professionnel de la Vallée de la Bruche.

**Note sur les élections municipales et communautaires 2014 :**

Pauline Barbaux, stagiaire à la Communauté de communes de la vallée de la Bruche, a rédigé une note sur « les élections municipales et communautaires 2014, ce qui va changer... » cette note est distribué en fin de séance.

**4) MEMORIAL DE L'ALSACE MOSELLE : PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE,**

Monsieur le Président présente à Mesdames et Messieurs les délégués communautaires, la situation financière du Syndicat mixte du mémorial de l'Alsace Moselle. Un déficit structurel pèse sur le fonctionnement du Syndicat mixte depuis son ouverture. La chambre régionale des Comptes demande que ce déficit soit résorbé. Le total de ce déficit est de 106 804.93 € et la part de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est de 10 680.49 €. Il existe par ailleurs un déficit d'investissement de 33 319.86 €. Cette somme est liée aux travaux de construction du Mémorial et en particulier au litige concernant le lot Gros Œuvre, affaire qui est toujours pendante auprès des tribunaux.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** de procéder à un versement exceptionnel évalué à la somme de 14 100.00 €. Ce versement sera effectué à la demande du Syndicat Mixte du Mémorial de l'Alsace Moselle, conformément aux dispositions statutaires.

La somme nécessaire au paiement sera inscrite en Décision modificative n°1 au Budget primitif 2013.

**5) MUSEE OBERLIN : REMBOURSEMENT DE FRAIS RELEVANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE,**

Monsieur le Président donne lecture à Mesdames et Messieurs les délégués communautaires du courrier de Monsieur le Président de l'association du musée J.F. Oberlin. L'association a pris en charge sur son budget des dépenses relevant de la Communauté de communes, maître d'ouvrage de la restructuration, tels que remplacement de l'ensemble des détecteurs de fumée, intervention sur le système de désenfumage et nouvelles plantations dans le jardin. Le tout est évalué à plus de 23 000.00 €.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par quarante-neuf (49) voix pour et une (1) abstention,

**DECIDE** de reverser à l'association du Musée J.F. Oberlin la somme de 23 000.00 €

La somme nécessaire au paiement sera inscrite en Décision modificative n°1 au Budget primitif 2013.

**6) EQUIPEMENT NAUTIQUE A LA BROQUE : JURY DE CONCOURS : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE,**

Le jury de concours, constitué pour choisir le maître d'œuvre du programme d'aménagement de l'équipement nautique à La Broque, s'est réuni le 05 juillet 2013.

Trois bureaux d'architectes avaient été retenus par le jury le 05 avril 2013 pour présenter un projet :

ARCOS ARCHITECTURE-PARIS

OCTANT ARCHITECTURE-ROUEN

CHABANNE & PARTENAIRES-PARIS

Le jury, après analyse des offres, propose au Conseil de communauté de retenir le cabinet OCTANT ARCHITECTURE-ROUEN.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, par vote à bulletin secret, par Trente trois (33) voix pour, sept (7) voix contre et dix (10) abstentions,

**DECIDE** de retenir le cabinet OCTANT ARCHITECTURE-ROUEN représenté par Monsieur François Xavier DECRE.

Le forfait provisoire de rémunération est fixé à **1 164 610.00 € HT**, mission de base + EXE+OPC+SSI+EMS, sur la base de l'enveloppe prévisionnelle des travaux de **7.100.000,00 € HT**.

Il se décompose comme suit :

- Le taux de rémunération est de 14.41 %(mission de base + EXE).
- La mission optionnelle d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination est retenue et le taux est de 1.50 %.
- Pour les missions SSI (systèmes de sécurité incendie) et EMS (équipement, mobilier et signalétique), les forfaits sont respectivement de 20 000.00 € et 15 000.00 € HT.

**Remarques :**

Madame Alice Morel souhaite replacer le projet d'équipement nautique dans le contexte du contrat de territoire et des finances locales.

Monsieur Jean Vogel précise qu'à sa connaissance, les piscines du secteur présentent des déficits annuels supérieurs à 500 K€.

**7) LA FRATERNELLE SAALOISE : DEMANDE DE SUBVENTION,**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de la société de tir de la Fraternelle Saâloise. Plusieurs jeunes ont été sélectionnés pour participer aux Championnats des écoles de tir qui se dérouleront à Châteauroux, Montluçon et Volmerange les Mines.

Le coût des déplacements est de **2 217.00 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **De soutenir** cette association,
- **De verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 €,

**REAFFIRME** que la participation de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche ne pourra être versée qu'en cas de qualification pour participer au Championnat de France.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2013.

**8) FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNES DE RANRUPT ET DE ROTHAU**

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 janvier 2009 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

**VU** les demandes des communes de Ranrupt et de Rothau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2013 :

- **Aménagement du Cimetière et du centre village par la commune de Ranrupt.** Par délibération en date du 12 juin 2013, Madame le Maire sollicite une aide de **29 076.47 €** sur un montant total de **58 152.94 €**. Le montant des subventions est évalué à 0.00 €, la commune de Ranrupt apporte les **29 076.47 €** restants.
- **Acquisition d'un panneau électronique d'informations par la commune de Rothau.** Par délibération en date du 11 juin 2013, Monsieur le Maire sollicite une aide de **10 264,40 €** sur un montant total de **20 528.80 €**. Le montant des subventions est évalué à 0.00 €, la commune de Rothau apporte les **10 264.40 €** restants.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 204141 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2013.

#### 9) DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'autorisation spéciale de crédits ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6281 : Concours divers (cotisations...)	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6478 : Autres charges sociales diverses	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-73923 : Reversements sur FNGIR	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6554 : Contributions aux organismes de regroupement	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	44 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>59 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-73111 : Taxes foncières et d'habitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	90 000,00 €



R-73112 : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>90 000,00 €</b>
R-74124 : Dotation d'intercommunalité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
R-7472 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 000,00 €</b>
R-752 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>44 000,00 €</b>	<b>85 000,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>121 000,00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-1323-MTHIRIET : Maison services à Saales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	84 000,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>84 000,00 €</b>
R-1641-EMPRUNT :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	350 000,00 €
<b>TOTAL R 16 : Emprunt</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>350 000,00 €</b>
D-1641- Emprunt	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2031-PISCINE : piscine	0,00 €	370 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>370 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2138-STEINHEIL : Aménagement Steinheil	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>420 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>434 000,00 €</b>

**Total Général**

**410 000,00 €**

**410 000,00 €**

## 10) DIVERS

### a) MOTION SUR LE PERIMETRE DES CANTONS ISSUS DE LA LOI DU 17 MAI 2013 DITE « LOI VALLS » :

Vu l'article L. 3113-2 du code général des collectivités territoriales précisant que « la modification des limites territoriales des cantons effectuée en application de l'article L. 191-1. est conforme aux règles suivantes :

- a) Le territoire de chaque canton est défini sur des bases essentiellement démographiques ;
- b) Le territoire de chaque canton est continu ;
- c) Toute commune de moins de 3 500 habitants est entièrement comprise dans le même canton ».

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

Demande à M. le Préfet que le périmètre du nouveau canton inclue la totalité du territoire de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche et prenne en compte une continuité territoriale affirmée dans le Schéma de Cohérence Territoriale de la vallée de la Bruche.

**b) COMPROMIS DE CONSTITUTION DE SERVITUDE.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à passer et à signer tous documents relatifs à la constitution de servitudes de passage de ligne HTA au profit d'Electricité de Strasbourg Réseaux sur les parcelles cadastrées comme suit :

- Commune de Rothau, section 2, numéro 309/8 « rue de Schirmeck » de 1ha 71 a 54 ca de sol et 1 a 80 ca d'étang et n°312/8 « Grand Pré » de 1.23 are de sol, chemin.

**c) BACHE TENNIS CLUB DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'installer un filet brise vue sérigraphié avec le logo et le slogan de la communauté de communes au terrain de tennis.

Le coût est évalué à **1 090.00 € HT**.

**d) COLLEGE FRISON ROCHE : VOYAGES SCOLAIRES,**

**VU** la délibération du Conseil de District en date du 04 Mars 1993 relative aux programmes d'actions éducatives et aux voyages scolaires,

**VU** la décision du Conseil Général en date du 15 Décembre 1998 portant le montant de la participation accordée par le Département pour les voyages scolaires à **5 €** par jour et par enfant,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

**DECIDE** de verser au collège Frison Roche :

- **1 800,00 €** pour un séjour éducatif en Provence (soit un séjour de 6 jours pour 60 élèves).
- **1 440,00 €** pour un séjour sportif « séjour voile à Hyères» (soit un séjour de 6 jours pour 48 élèves).

Cette participation est donnée à titre indicatif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement récapitulant le nombre d'élèves ayant participé au voyage.

**e) EQUIPEMENT NAUTIQUE A LA BROQUE : FRAIS DE MONSIEUR MARC LAINE**

Monsieur Marc Lainé a accompagné les élus communautaires tout au long de la réflexion sur l'équipement nautique à La Broque. Organisation de visite de piscines en Alsace, participation aux réunions de définition du programme et au jury de concours.

Monsieur Marc Lainé a engagé divers frais de déplacement, évalués à 1 500.00 € qu'il convient de lui rembourser.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'indemniser Monsieur Marc Lainé et de lui rembourser ses frais de déplacement selon le barème kilométrique fiscal en vigueur, dans la limite de **1 500.00 €**.

/		Mme Monique BEL	
Mme Alice MOREL		/	
M. Guy HAZEMANN		M. Jean-Charles BERNARD	
/		/	
M. André HUNG		M. Vincent PETERSCHMITT	
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE		M. Pierre MATHIOT	
/		Mme Patricial CASNER	
M. Emile FLUCK		M. Serge GRISLIN	
M. René PETIT		M. Maurice GUIDAT	
/		M. Nicolas KOLIFRATH	
M. Henri GERARD		Mme Laurence JOST	
Mme. Christine MORITZ		M. Nicolas BONEL	
M. André WOOCK		/	
M André WOLFF		/	
M. Pierre GRANDADAM		M. Laurent LANDAIS	
Mme Evelyne HAZEMANN		M. Bernard IDOUX	
M. Marc SCHEER		M. Régis SIMONI	
M Jean Louis RENAUDIN		M. Maurice CHARTON	
M. Jean VOGEL		M. Jean-Pol HUMBERT	
/		/	
M. Hubert HERRY		M. Jérôme SUBLON	
M. Frédéric BIERRY		/	
/		M. Daniel GENLOT	
/		M. Yves MATTERN	
M. Vincent METZGER		M. Camille MOSSER	
M. Pierre REYMANN		M Jean COURRIER	
/		M Paul FISCHER	
M Alain FERRY		M. Alain HUBER	
/		M. André SCHAEFFER	

*L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 50 .*

